

COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Crédit photo : ADP04

EURECAT
SCOP
Urbanistes

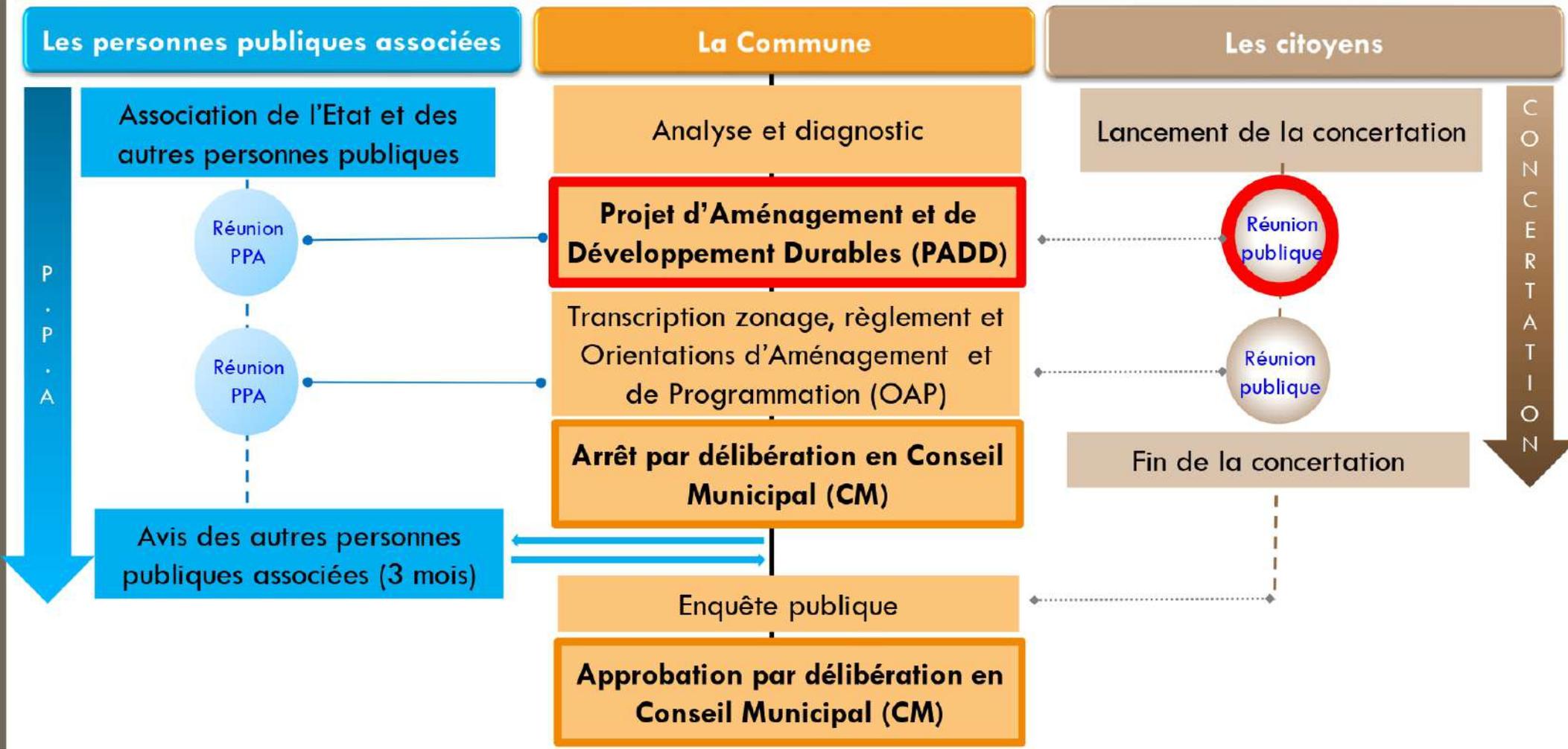
DIAGNOSTIC & OBJECTIFS COMMUNAUX
Réunion publique n°1 - 21 Février 2025

Démarche du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2

EURECAT

CADRAGE DU PLU



Le cadre législatif & réglementaire

Le PLU doit respecter :

Au niveau national :

- ✓ la loi Grenelle II (Juillet 2010)
- ✓ la loi MAP (Juillet 2010)
- ✓ la loi ALUR (Mars 2014)
- ✓ la loi AAAF (Octobre 2014)
- ✓ la loi ELAN (Novembre 2018)
- ✓ la loi Climat et Résilience (Aout 2021)
- ✓ + différentes adaptations réglementaires,...

Au niveau local :

- ✓ les risques
- ✓ les équipements existants
- ✓ les exploitations agricoles
- ✓ le paysage
- ✓ le patrimoine écologique (Natura 2000, zones humides,...)
- ✓ le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

En résumé,...

Le PLU est :

- la superposition de nombreuses contraintes,
- établi dans l'intérêt général sur la base d'un projet de politique communale (le PADD*).

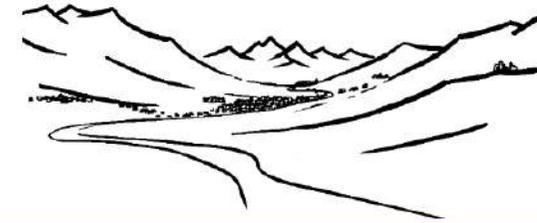


La constructibilité n'est pas un droit permanent ni indemnisable

*Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Grand paysage

(Atlas départemental des Alpes de Haute-Provence, 2017)



LE BASSIN DE BARCELONNETTE - ORGANISATION DU TERRITOIRE

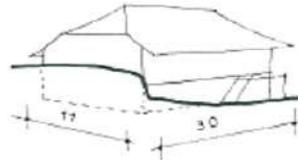
Les puissants reliefs qui structurent le paysage offrent entre 2000 et 3000m d'altitude, des ambiances **de haute montagne** composées de pelouses, lacs, torrents, éboulis, falaises ...et de l'enneigement hivernal. Refuges et estives ponctuent ces espaces à dominante naturelle.

Les versants sont boisés (hêtre, mélèze et reboisement en sapin, épicéa, pin noir et pin sylvestre) avec de forts contrastes entre ubac et adret.

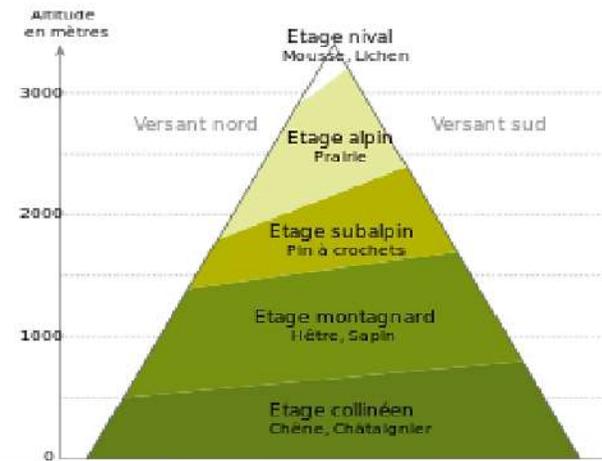
Les bourgs sont installés en fond de vallée alors que les stations de ski s'accrochent sur les pentes. Prairies de fauche et d'élevage ourlées de clapiers et de haies caractérisent les paysages ruraux ainsi que de beaux vergers et jardins potagers autour des villages.

Le fond de vallée est aujourd'hui fortement urbanisé. On y retrouve zones d'activités, lotissements pavillonnaires, habitats collectifs... Si la ville de Barcelonnette présente un centre ancien remarquable, ses extensions urbaines, consommatrices d'espace, ajoutées aux zones d'activités, forment une nappe qui marque fortement le paysage de la vallée.

Traditionnellement bâtie sur l'adret, la maison ubayenne, massive, percée de petites ouvertures, regroupe l'écurie, la cave, l'atelier, la réserve à bois, à l'étage l'habitation, la grange à foin sous le toit pentu, couvert d'ardoise. Mais celles-ci se font rares et contrastent avec les fameuses villas des mexicains, les « barcelonnettes » et leur parc. Elles affichent leur style du XIXème à Barcelonnette et à Jausiers et font en partie la notoriété du pays.



L'étagement altitudinal est ici caractéristique de l'espace montagnard sud-alpin.



SITE REMARQUABLE : l'ensemble de la rive droite depuis les Sanières (Jausiers) à Faucon-de-Barcelonnette, son terroir et ses environs

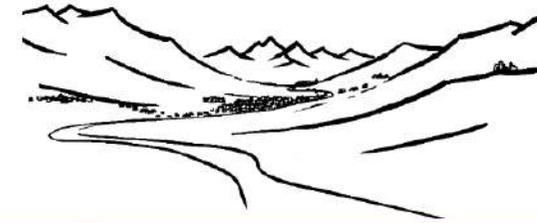


Versants boisés

Fond de vallée glaciaire
(12 km de large)

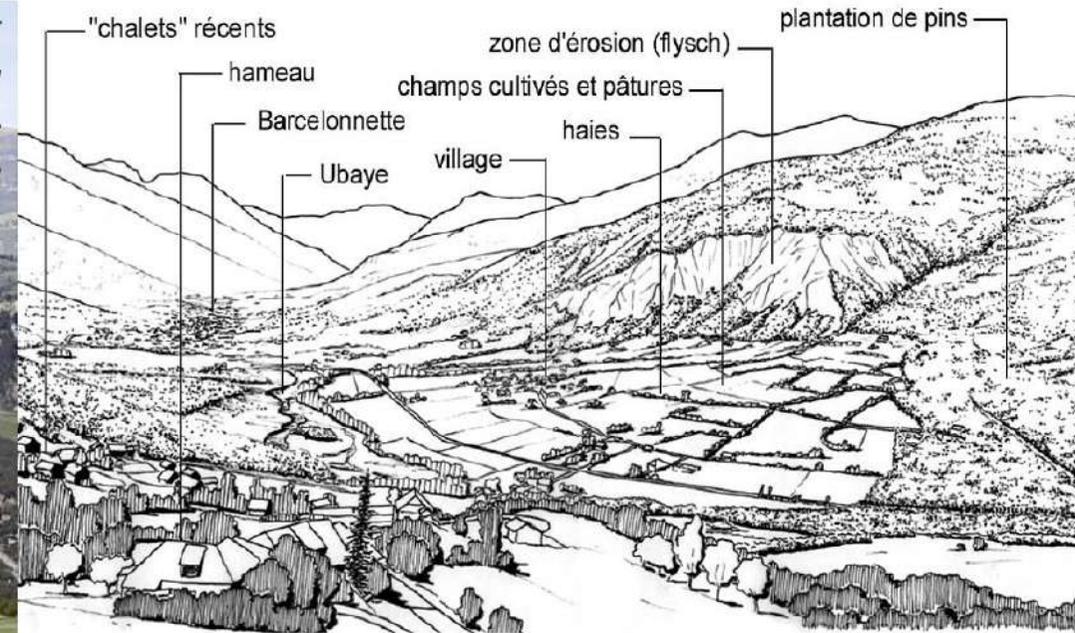
Grand paysage

(Atlas départemental des Alpes de Haute-Provence, 2017)



LE BASSIN DE BARCELONNETTE - ORGANISATION DU TERRITOIRE

La vallée s'ouvre sur un large bassin au cœur duquel s'est implantée la ville de Barcelonnette. Cette entité présente à la fois l'aspect d'une vallée urbanisée avec quelques poches de terroirs agricoles et des versants surplombés de montagnes au caractère "sauvage".



- Occupation bâtie disséminée, omniprésente en fond de cuvette et sur le bas des versants
- Petits hameaux isolés dans leur terroir
- Pression urbaine forte : extension autour de Barcelonnette et Jausiers
- Impact des constructions récentes
- Impact des zones d'activités
- Développement et impact des villages de vacances
- Stations de ski aux immeubles hétéroclites

- Cultures irriguées sur les cônes de déjection au bas des adrets
- Plantations de pins noirs aux embouchures des torrents
- Versants boisés où s'intercalent des pâturages
- Déprise de certains coteaux agricoles et développement de friches
- Nombreux versants instables (érosion, glissement de terrain)

Grand paysage

(Atlas départemental des Alpes de Haute-Provence, 2017)



BASSIN DE BARCELONNETTE - ENJEUX ET ACTIONS, OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

ENJEUX PRIORITAIRES

Objectifs de qualité paysagère

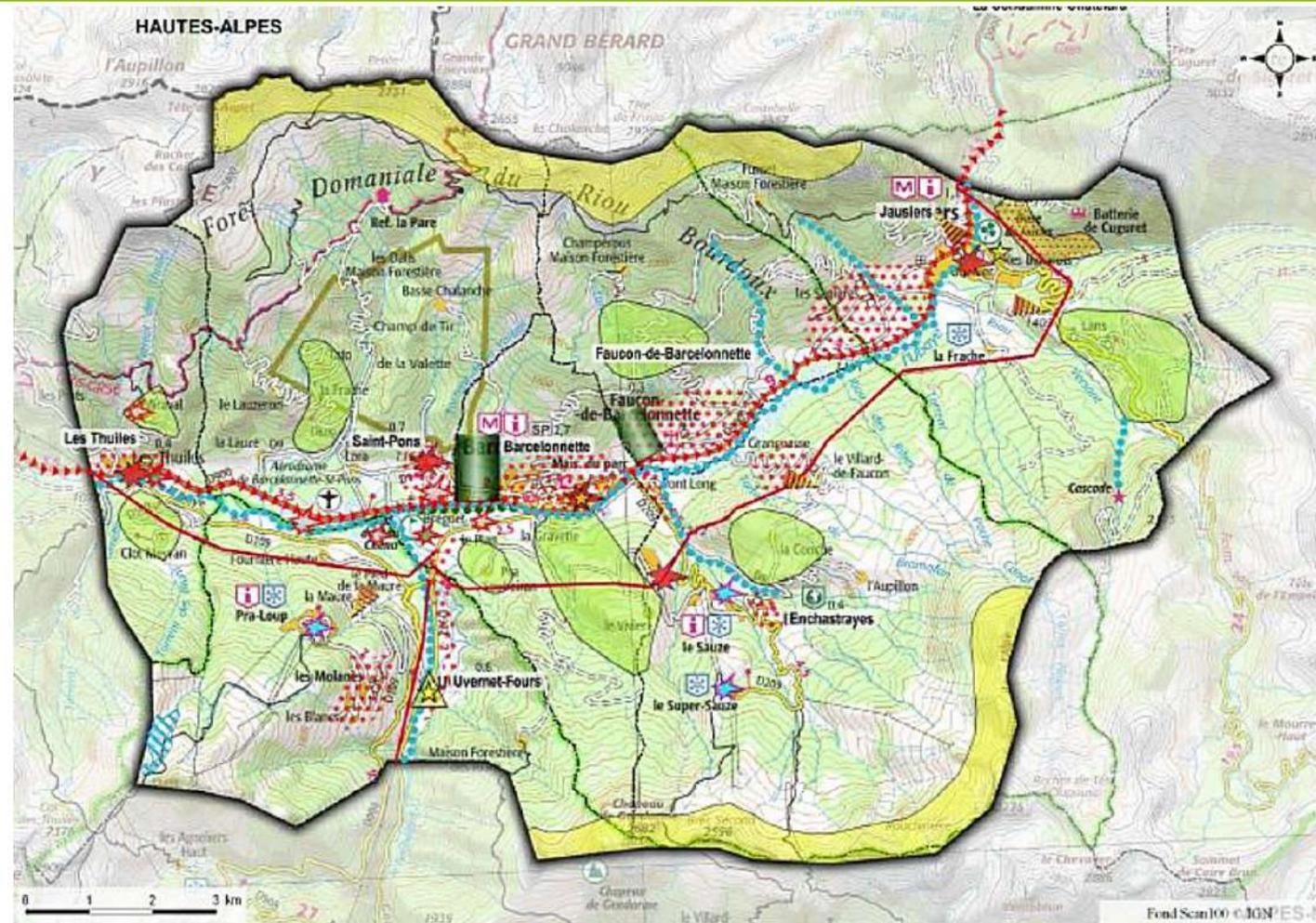
• Maîtriser l'urbanisation

Maintenir la vitalité des villages
Préserver et valoriser les paysages
alpins à forte identité

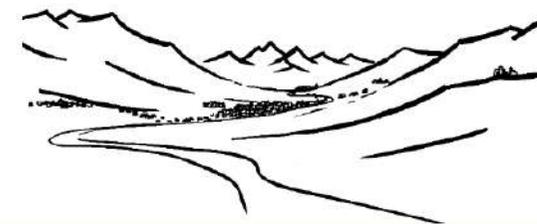
- Penser la rénovation des stations de ski dans la perspective du changement climatique

• Maintenir l'agriculture de montagne

Pérenniser l'agriculture de fond de vallée, de piémont et les alpages qui participent pleinement à l'économie et à l'identité rurale



Grand paysage (Atlas départemental des Alpes de Haute-Provence, 2017)



BASSIN DE BARCELONNETTE - ENJEUX ET ACTIONS - LEGENDE

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

PAYSAGES CONSTRUITS

-  **PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES**
Entretien des abords des points de vue (débroussaillage)
Aménagement de lieux d'arrêt sur le bord de route, tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer
-  **PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES**
Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages
Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti
-  **VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI**
Promouvoir les savoir-faire architecturaux
Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti
-  **PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES**
Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception.
Faciliter la protection et la gestion de ces sites
-  **FAVORISER ET SOUTENIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES DE BORD DE ROUTE**
Promouvoir des études de diagnostic et projets de requalification sur l'ensemble du linéaire de la RD 900
 Maintenir et valoriser les alignements remarquables et favoriser de nouvelles plantations
Mise en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité
Traiter et valoriser les entrées et traversées de villes et villages

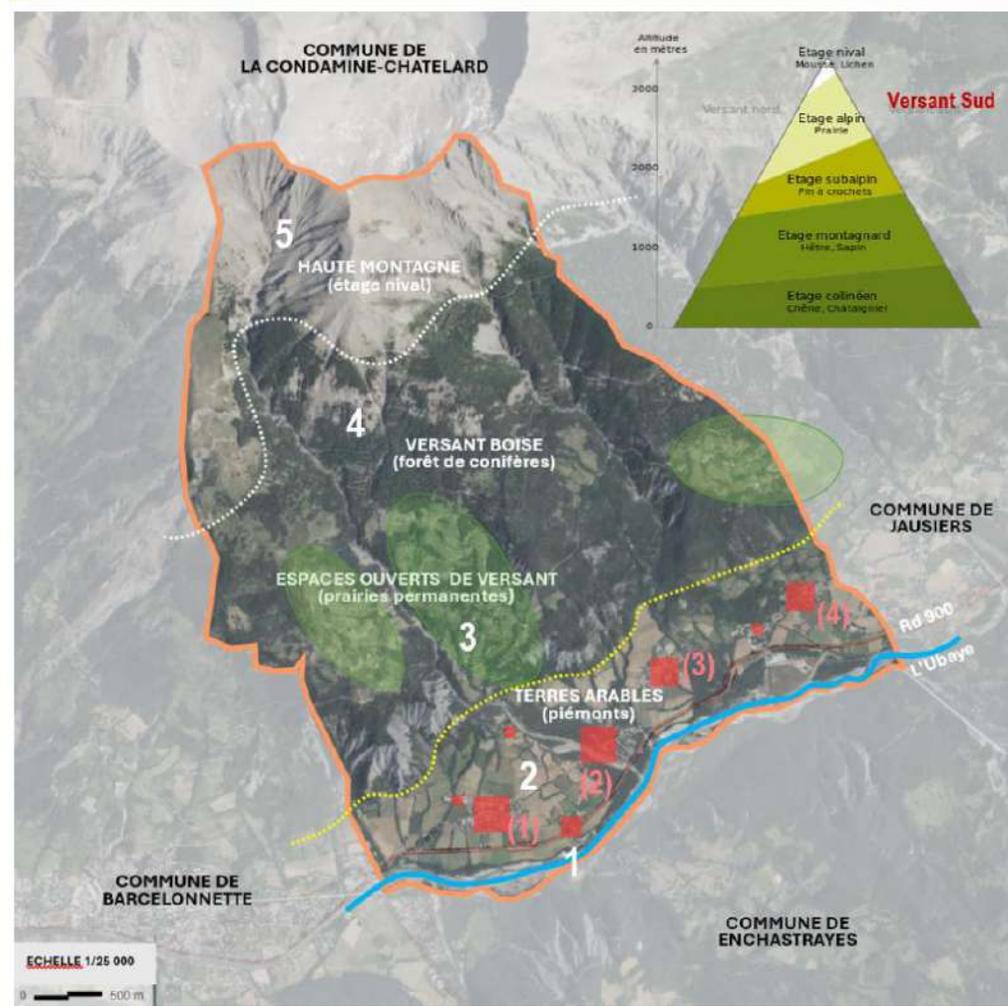
AGRICULTURE ET GRAND PAYSAGE

-  **PRÉSERVER LES TERROIRS PRÉSENTANT UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE NOTABLE ET RELATIVEMENT INDEMNÉ D'URBANISATION AINSI QUE LEURS STRUCTURES PAYSAGÈRES MORPHOLOGIQUES, VÉGÉTALES ET AGRAIRES (TERRASSES, HAIES, CHEMINS RURAUX, RUISSEAUX, FOSSES ET RIPISYLVES...)**
Maintenir l'activité agricole et sa diversité
Entretien et valoriser les structures végétales et agraires (murets, clapiers, chemins) qui participent à la qualité du paysage
Encourager et faciliter les actions de restauration des structures de terrasses les plus significatives
-  **MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GERER L'AVANCEE DES FORETS ET LA QUALITÉ DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES**
Maintenir l'activité agricole d'élevage et les petits vergers autour des villages
Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement
Maîtriser le développement de friches et l'avancée de la forêt. Entretien des haies, des ripisylves, murets et clapiers
-  **PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILEGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE**
-  **PRÉSERVER ET VALORISER LES PRAIRIES ET ZONES HUMIDES**

-  **GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES**
LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BÂTIS ET LES ENTRÉES DE VILLES
Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs...) à un développement diffus
Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain
Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux
Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse
L'intérêt historique, architectural, urbain et paysager de Jausiers mérite une étude patrimoniale et un outil de gestion adapté
-  **CONTROLLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES**
Stopper l'implantation bâtie diffuse (habitat, installations touristiques) dans les espaces agricoles
Améliorer l'intégration paysagère et la qualité du bâti isolé. Promouvoir les savoir-faire architecturaux
-  **RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX)**
-  **PRÉSERVER DES COUPURES D'URBANISATION**
Proscrire toute nouvelle implantation bâtie dans les espaces agricoles ou boisés
Conserver des espaces de respiration autour des villages
-  **AMÉLIORER LE PAYSAGE DES STATIONS DE SKI, LE PARC IMMOBILIER, LES ESPACES PUBLICS, TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU**
Stopper l'étalement urbain et la multiplication de nouveaux équipements. Etudier l'impact paysager et environnemental des infrastructures liées aux sports d'hiver (canons à neige, remontées mécaniques)
Requalifier le parc de logement et les espaces publics. Favoriser les liaisons douces
Promouvoir des études d'urbanisme, d'architecture et de paysage
-  **CONTROLLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS**
Promouvoir les requalifications des zones d'activités existantes ainsi que le préverdissement et la planification de celles à venir. Promouvoir les études d'urbanisme et de paysage
Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords
Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques



Espace communal & paysage



Une "petite" commune rurale (1.749 ha) sous influence urbaine, à 3 km de Barcelonnette et de Jausiers.
 Sur un axe structurant (RD900)
 Un adret étagé caractéristique au versant boisé (pins) et piémonts très agricoles.

- 5. Alpages et espaces de haute altitude
- 4. Versant boisé (forêt, marnes)
- 3. Prairies et hameaux d'altitude en balcon
- 2. Village, hameaux, lotissements et espaces agricoles ouverts (terres arables) de piémont
- 1. Ubaye (torrent)

Plusieurs poches d'urbanisation entrecoupées d'espaces agricoles ou forestiers

- | | |
|--|--------------------------------|
| L'Argile/Plan la Croix (4) | (Le Chastellaret) |
| (Saint Flavi) | |
| Bouzoulières | |
| Le Bourget (3) | Le village/St-James (1) |
| | (La Grangeasse/La Fabrique) |
| Domaine de Bérard/Les Graves/Les Iscles (2) | (Le Thioret) |
| | (Les Maisonnettes) |
| | (Villevieille) |

ECHELLE 1/25 000
 0 500 m

Espace communal & paysage



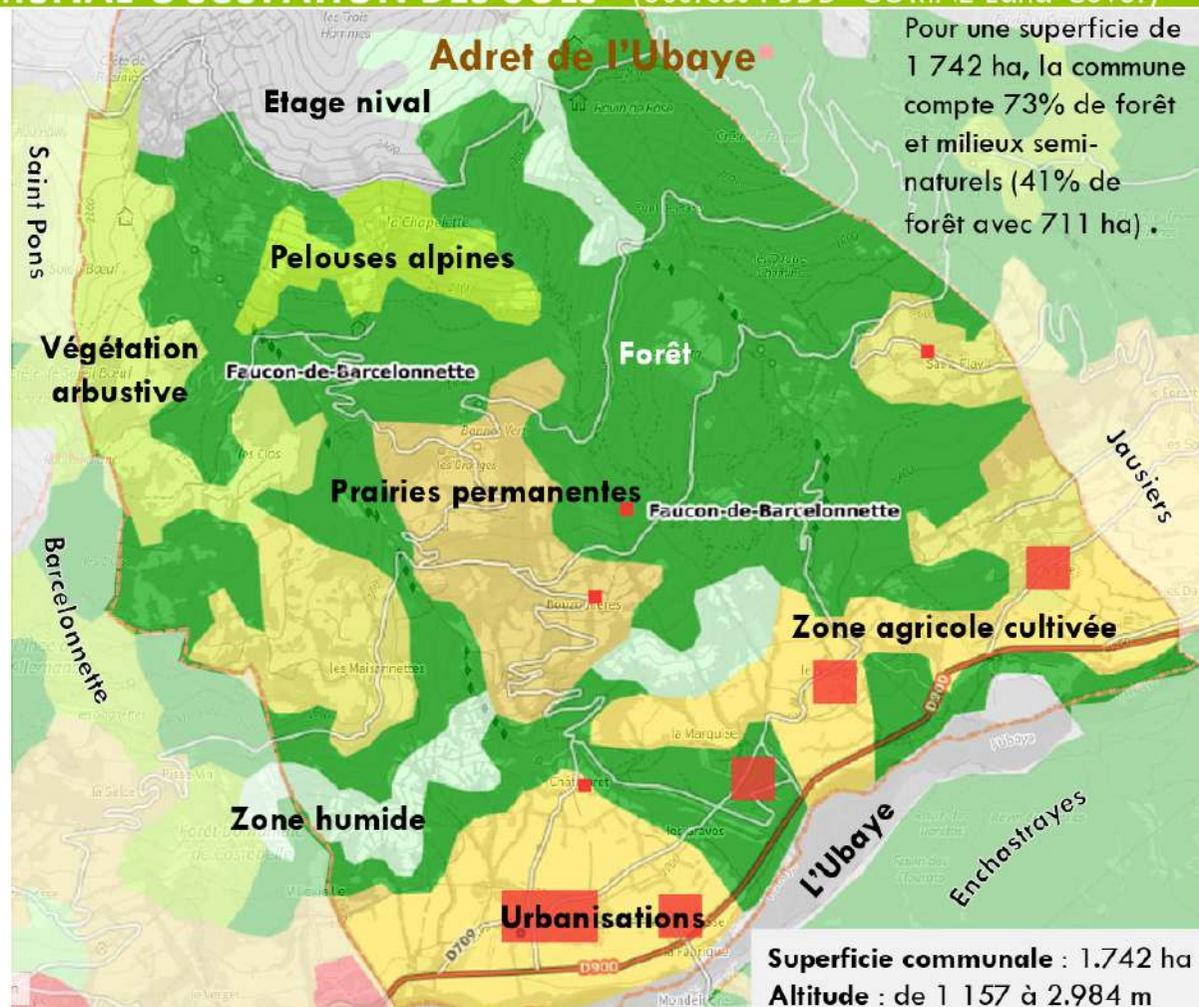
ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL OCCUPATION DES SOLS - (Sources : BDD CORINE Land Cover)

En rive droite de l'Ubaye (adret), un peu à l'écart de la RD 900 et voisin de Barcelonnette, l'espace communal Fauconais s'organise également en rive droite du torrent de l'Ubaye (1150 m), sur le versant adret bien exposé de la vallée.

Les objectifs de qualité paysagère portent sur le **maintien de l'agriculture de montagne**, la **gestion forestière** (filiale bois à développer), le **respect de la biodiversité et des paysages**.

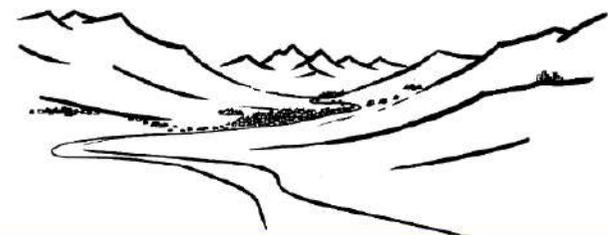
Les **multiples patrimoines bâtis** : religieux, civil (hameaux d'estive, ferme, maison de maître, fontaine, lavoir ...) méritent **entretien et valorisation**. Enfin la **reconquête des centres anciens**, la **maîtrise des extensions urbaines**, la requalification des entrées de ville sont à engager pour **préserver le cadre de vie**.

→ **Les enjeux de développement urbain se situent en piémont, au Sud de la commune**



Espace communal & Paysage

Éléments patrimoniaux



Faucon de Barcelonnette est connue depuis l'âge du bronze (tombes découvertes au 19^os). A l'antiquité, **RIGOMAGUS**, à l'emplacement du village actuel, aurait été la **capitale gallo-romaine de la vallée**. Son nom apparaît pour la première fois dans les textes en 1147.

Sur la place de la mairie et de l'église, ont été découvert des sépultures se rapportant à quatre états compris entre **la période antique** (petit appareil romain et dans les murs des *tegulae*. **et l'époque médiévale** (église pré-médiévale ?). Dans les fondations de l'église paroissiale, petit appareil romain et *tegulae*). Couvercle de sarcophage en marbre blanc.

Jusqu'en 1790, la paroisse faisait partie du diocèse d'Embrun et la commune n'était qu'un quartier de Barcelonnette, mais constituait cependant une paroisse indépendante.

FAUCON de BARCELONNETTE, serait le village le plus ancien de la vallée de l'Ubaye. Son nom apparaît pour la première fois dans les textes en 1147. Saint Jean de Matha, fondateur de l'ordre des trinitaires, y naquit en 1160.

❑ **Eglise paroissiale Saint-Etienne** (XI^{ème} s, reconstruite en 1872)

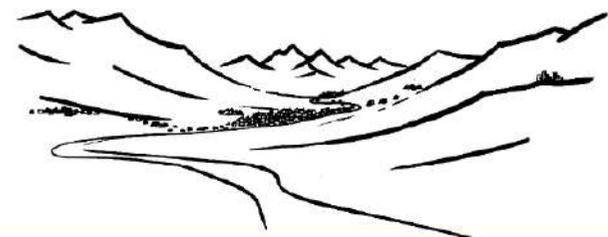
L'église paroissiale dédiée à saint Etienne offre plusieurs restes archaïques datant du XI^os.

- ❑ **Couvent Saint-Jean de Matha**
- ❑ **Tour de l'Horloge** (XI^{ème} & XVI^{ème} s – classée MH)
- ❑ **Chapelle Saint-Flavi** (St-Jean l'Evangeliste – 1780)
- ❑ **Chapelle de Bouzoulières** (XIX^{ème} s)
- ❑ **Chapelle du Bourget** (Ste-Anne)
- ❑ **Chapelle du Châtelleret**
- ❑ **Anc. chapelle des Maisonnettes**
- ❑ **Anc. chapelle du Plan La Croix** (XIX^{ème} s)



Espace communal & Paysage

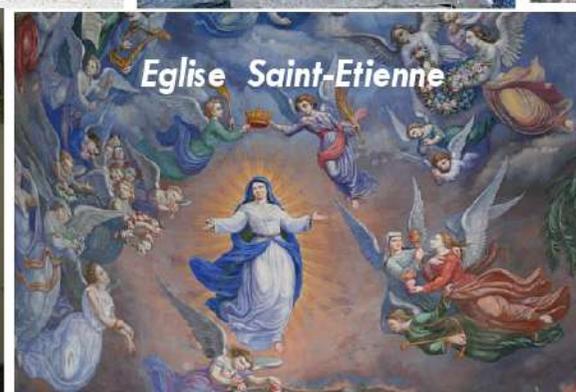
Éléments patrimoniaux



12

EURECAT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



- Le maintien de l'identité de Faucon
- La préservation du cadre de vie
- La préservation des respirations, des coupures vertes
- Le maintien des terres agricoles
- La maîtrise de l'urbanisation

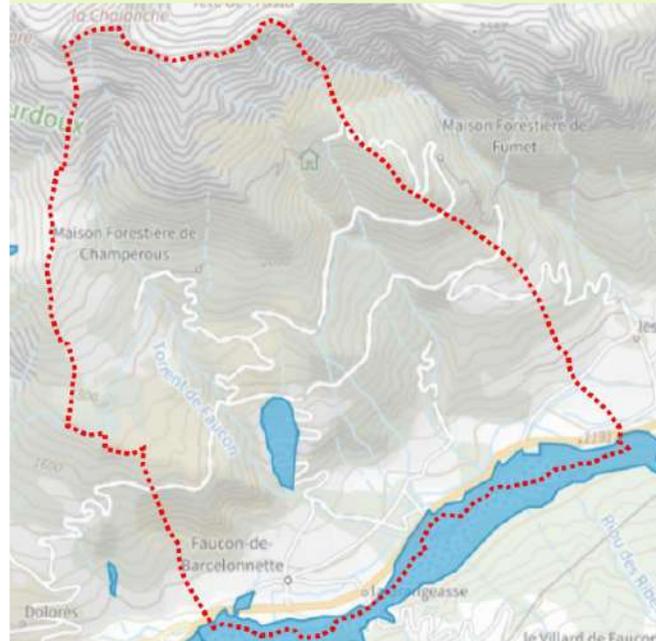
Environnement - Biodiversité

- Hors Zone d'Adhésion du Parc National du Mercantour

- **Des espaces en ZNIEFF :**
Presque tout le versant montagneux en ZNIEFF 2, avec un secteur à fort enjeu (en ZNIEFF 1) : Champérous



- **Des zones humides**
Ripisylve de l'Ubaye + des zones humides de versants (notamment au Sud de Champérous)



- **Un site Natura 2000**
Coste Plane, Champérous



Environnement - Biodiversité

15

EURECAT

□ Des **espèces végétales protégées**, dans les espaces naturels mais **également aux abords de l'urbanisation**.

- Grosse population d'Astragale Queue de Renard, notamment à Rousson, mais également aux abords de Bouzoulières

- Espèces liées aux milieux agricoles, dans la plaine et aux abords du Chef-Lieu et des hameaux (l'Argile, St Flavi, Le Bourget) : Gagée des champs, Tulipe sylvestre, Inule variable,...



Astragale queue de renard



Inule variable



Tulipe sylvestre

DIAGNOSTIC

Environnement - Biodiversité

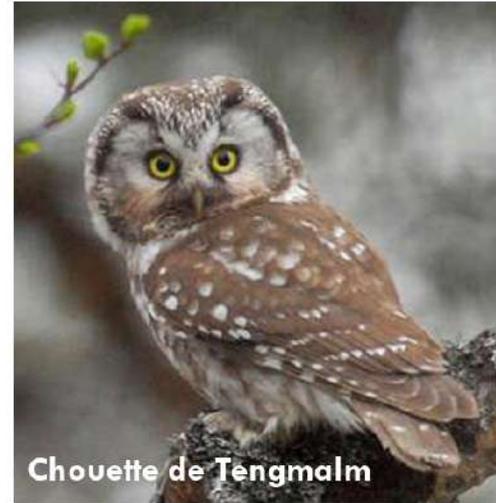
16

EURECAT

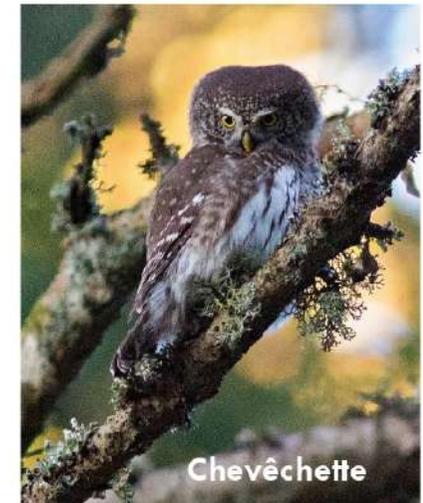
DIAGNOSTIC

□ Des espèces animales protégées, à fort enjeux patrimoniaux.

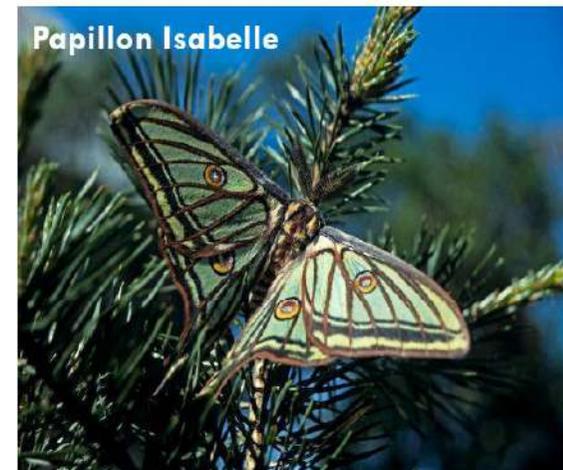
- Très nombreuses espèces patrimoniales d'oiseaux comme la Chouette de Tengmalm ou la Chevêchette
- Chauves-souris présentes dans le bâti telles que le Petit Rhinolophe ou le Murin à Oreilles Echanrées
- Papillons protégés tels que l'Isabelle ou l'Azuré de la Croisette



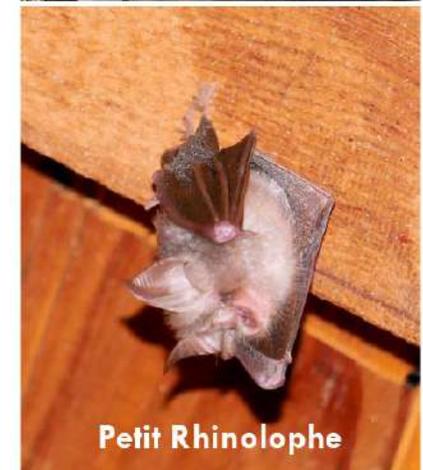
Chouette de Tengmalm



Chevêchette



Papillon Isabelle



Petit Rhinolophe

Environnement (Synthèse des enjeux de biodiversité)

18

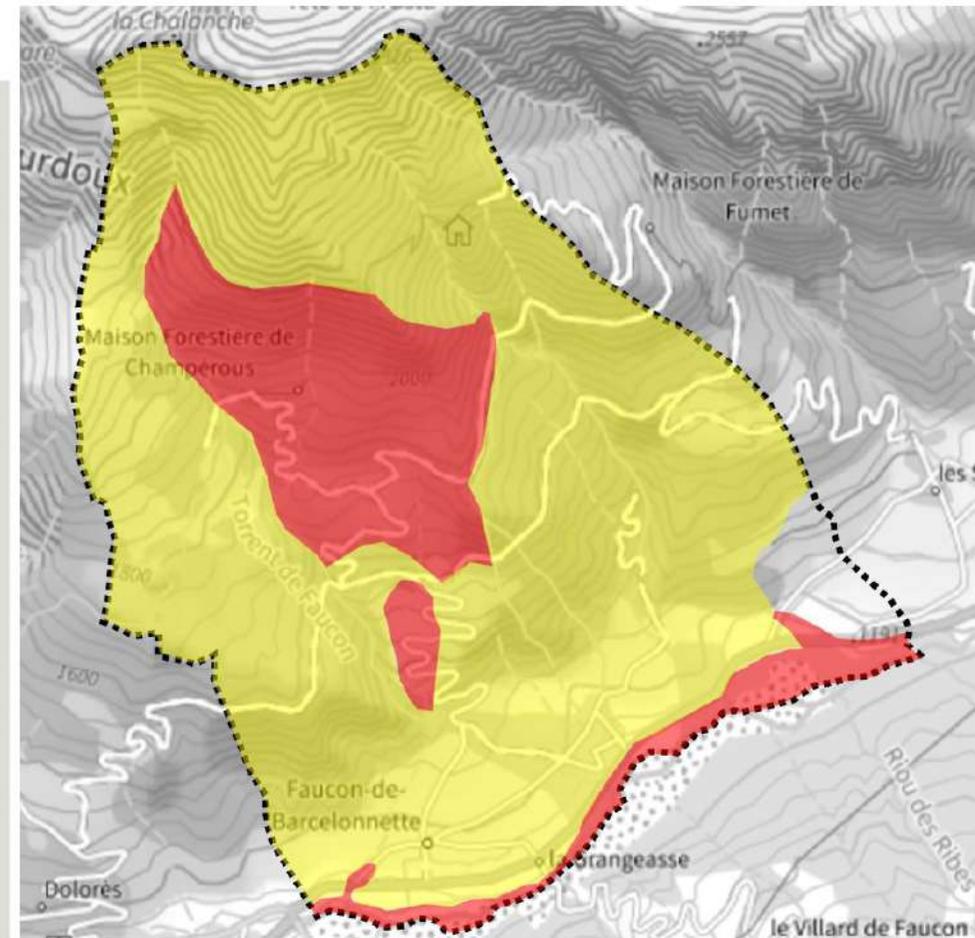
EURECAT

Carte synthèse des enjeux de biodiversité

En rouge : les zones à enjeux écologiques élevés : l'Ubaye et sa ripisylve, les zones humides, le secteur de Coste Plane/ Champérous

En jaune : les zones à enjeux écologiques notables (quasiment tout le reste du territoire)

En blanc : les zones de moindres enjeux, mais ponctuellement des enjeux élevés peuvent être présents : flore protégée dans les friches basses, parcours et prairies, chauves-souris dans le bâti...



DIAGNOSTIC

Environnement (Risques)

Inondations & Crues torrentielles

- ❑ **Inondations et/ou coulées de boues** : 4 Arrêtés de catastrophes naturelles (JO des 05/07/2008, 14/01/2022, 27/07/2022 et 05/01/2024)

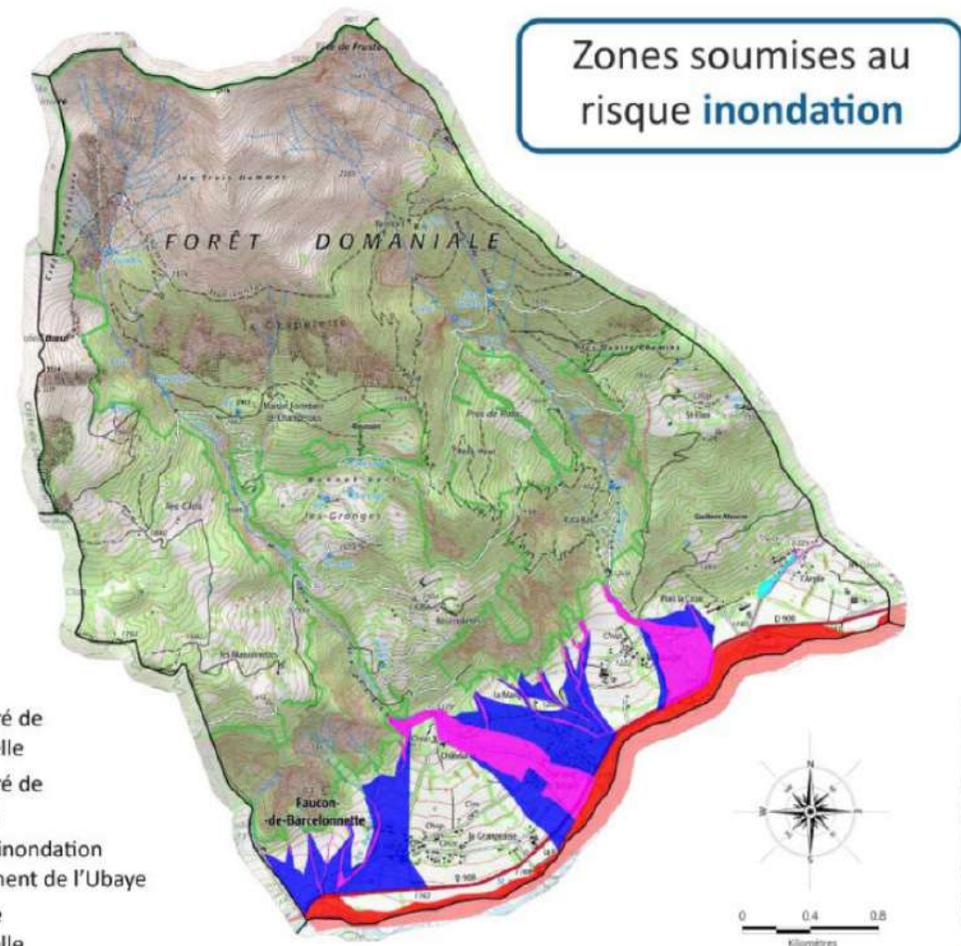
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau : Une crue dite "éclair", se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).

Sources : DICRIM

Légende

-  Risque modéré de crue torrentielle
-  Risque modéré de ruissellement
-  Risque fort d'inondation par débordement de l'Ubaye
-  Risque fort de crue torrentielle



Environnement (Risques)

Mouvements de terrain Cavités souterraines

□ **Mouvements de terrain, cavités naturelles et séisme** : 2 Arrêtés de catastrophes naturelles (JO du 05/08/2003 & 19/10/2003)

• **Eboulement ou chutes de pierres et de blocs**

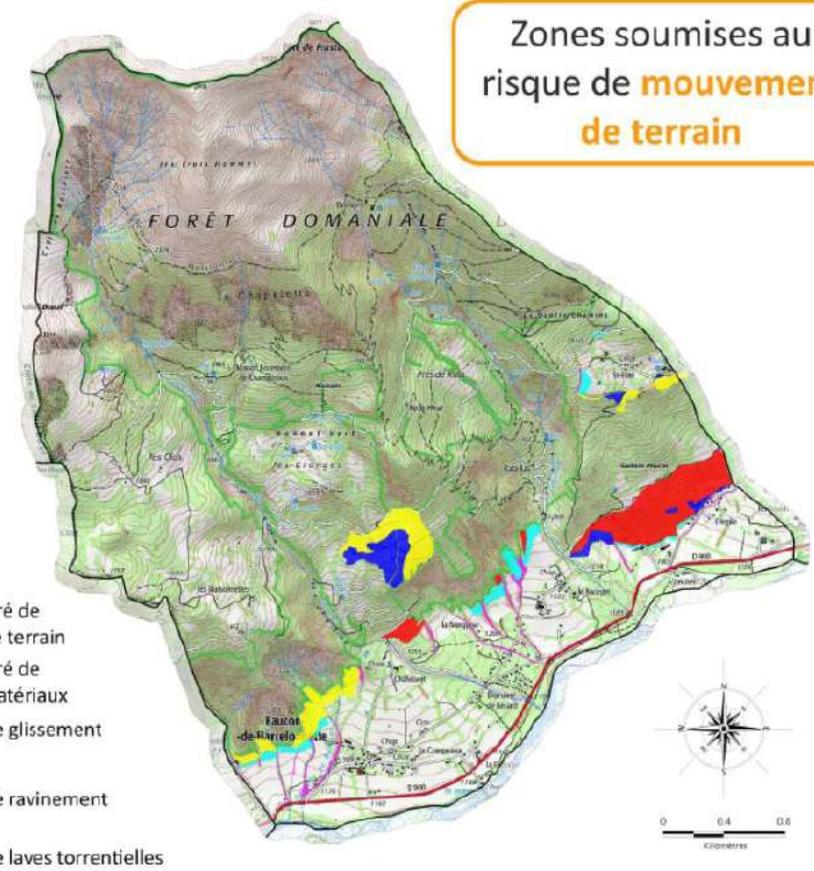
Action de l'érosion, des conditions météorologiques sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.

• **Glissement de terrain**

Mouvement plus ou moins lent d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

• **Cavité souterraine naturelle de Rousson**

(PACAA0004080)



Légende

-  Risque modéré de glissement de terrain
-  Risque modéré de coulées de matériaux
-  Risque fort de glissement de terrain
-  Risque fort de ravinement
-  Risque fort de laves torrentielles

Sources : DICRIM

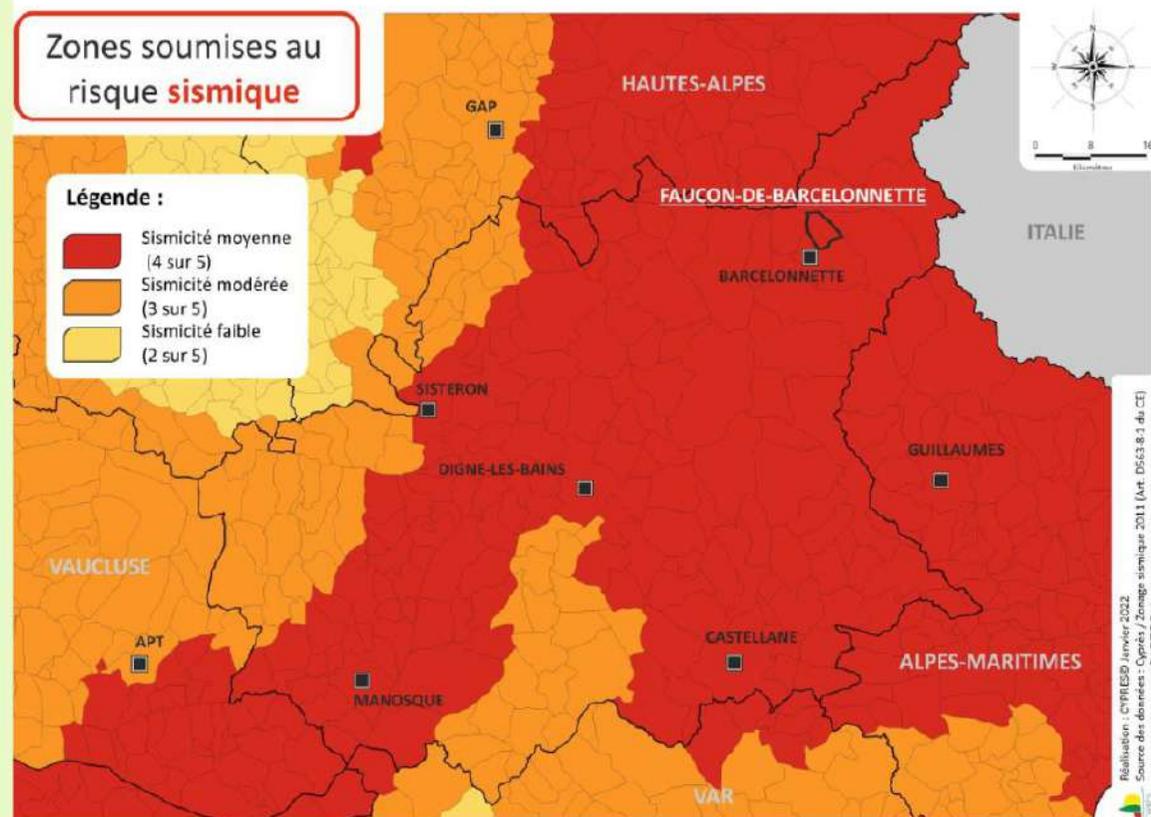
□ Risque sismique

Séisme : sur l'échelle réglementaire, le risque sismique est **moyen** ou de **4/5**.

NB : à partir d'un risque de niveau **2**, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.

CATASTROPHES NATURELLES

1935. 19 Mars Tremblement de terre
1949. 17 Février Tremblement de terre
1955. 20 Juin Tremblement de terre
1959. 5 Avril Tremblement de terre
1997. 31 Octobre Tremblement de terre
2012. 26 Février Tremblement de terre
2014. 7 Avril Tremblement de terre



Sources : DICRIM

Environnement (Risques)

Feu de Forêt Particulièrement exposé

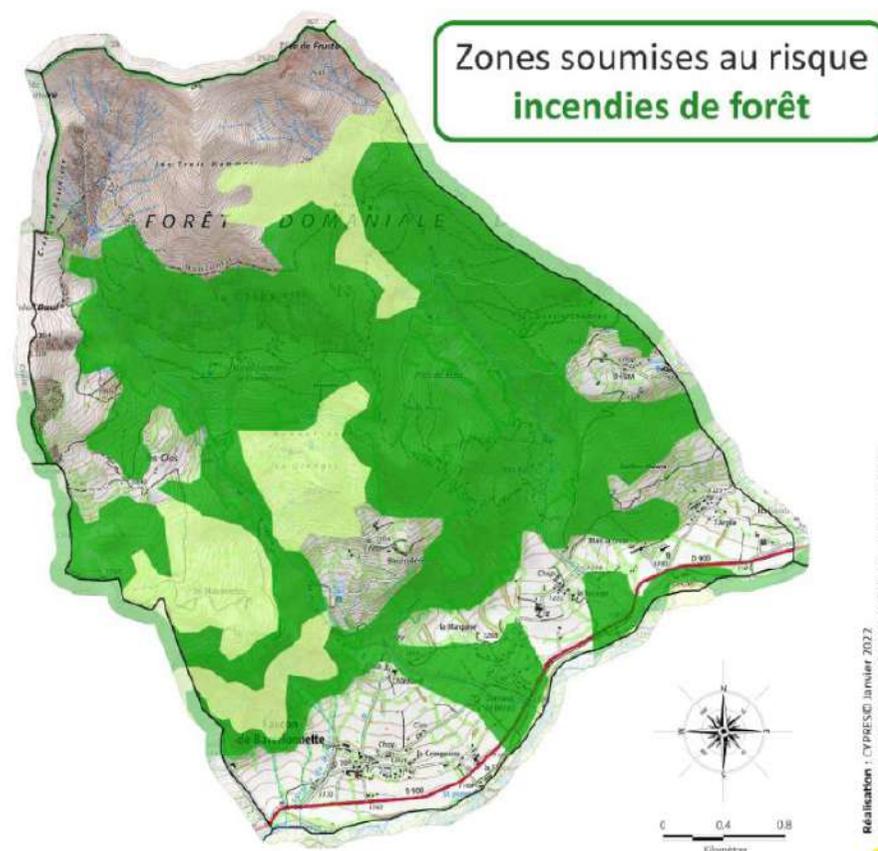
❑ **Risque de feu de forêt** (AP 2013-1473)

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Le terme incendie vaut aussi pour les formations subforestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.

➔ **Commune soumise à un aléa Feu de forêt FAIBLE**

➔ **Obligations de débroussailler pour prévenir des risques d'incendies**



Environnement (Risques)

Feu de Forêt

Les obligations de débroussaillage
<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

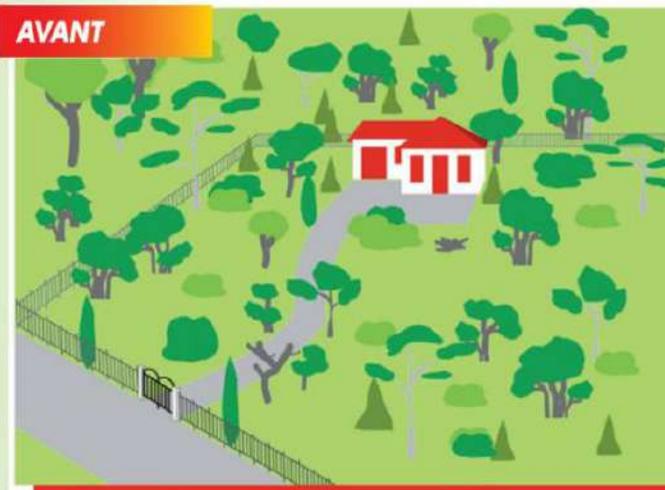
Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

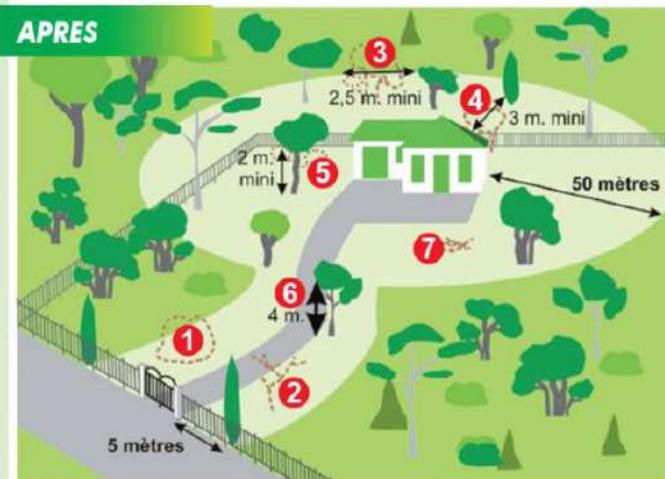
On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



- La préservation du cadre naturel
- Le pastoralisme
- Le maintien de l'agriculture
- La valorisation des ressources naturelles (exposition/soleil, eau, bois)

Démographie

- ❑ **Population en 2024 : 319 habitants** (*Sources communales*)
- ❑ De 1901 à 1982, une population divisée par 3 (exode rural)
- ❑ De 1982 à 2024, une hausse de la population : + 173 % !

Evolutions démographiques

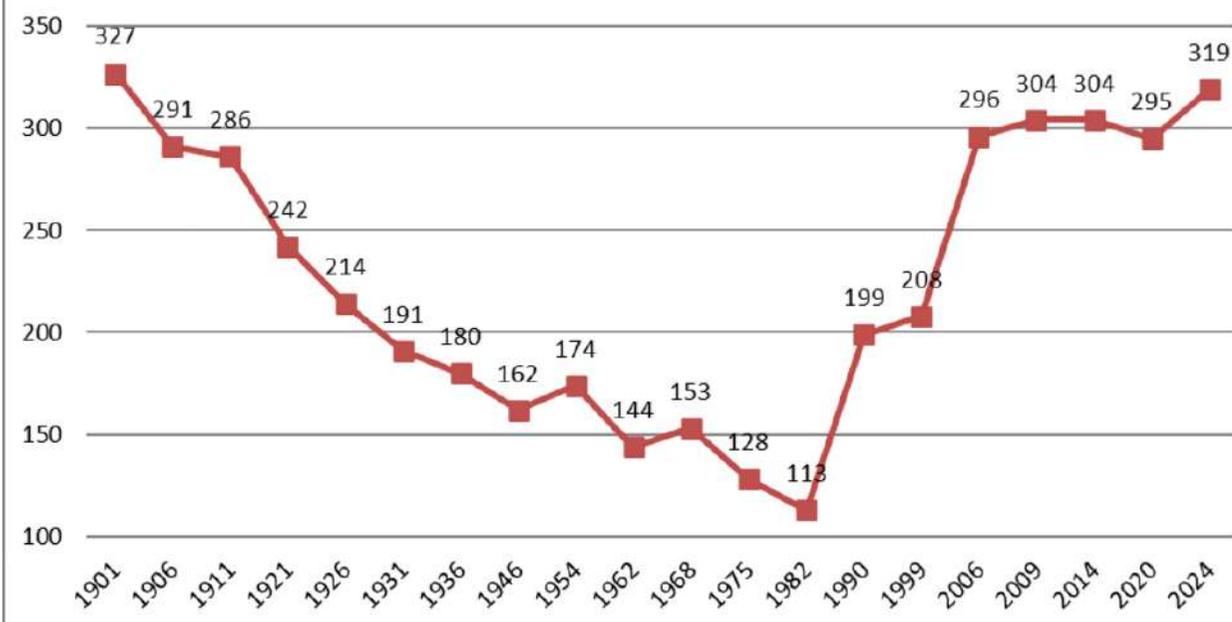
2014-2024 : + 4,9 %, soit + 0,49%/an

2009-2014 : + 0 %, soit + 0,0 %/an

1999-2009 : + 46,2 %, soit + 4,61 %/an

1999-2024 : +53,36% en 25 ans soit 2,13%/an

Evolution de la population (1901-2024)



1901-1982 : - 290 %

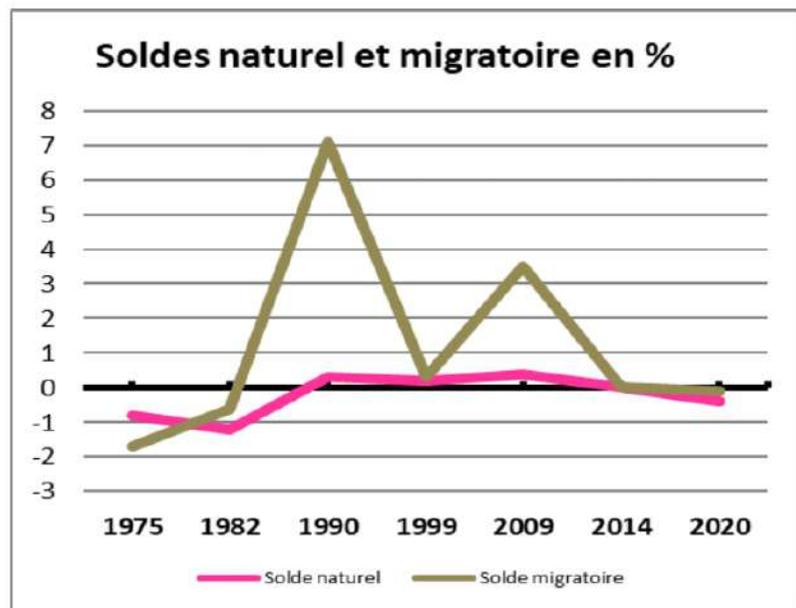
Département 04 : -2,5%

1982-2024 : +73%

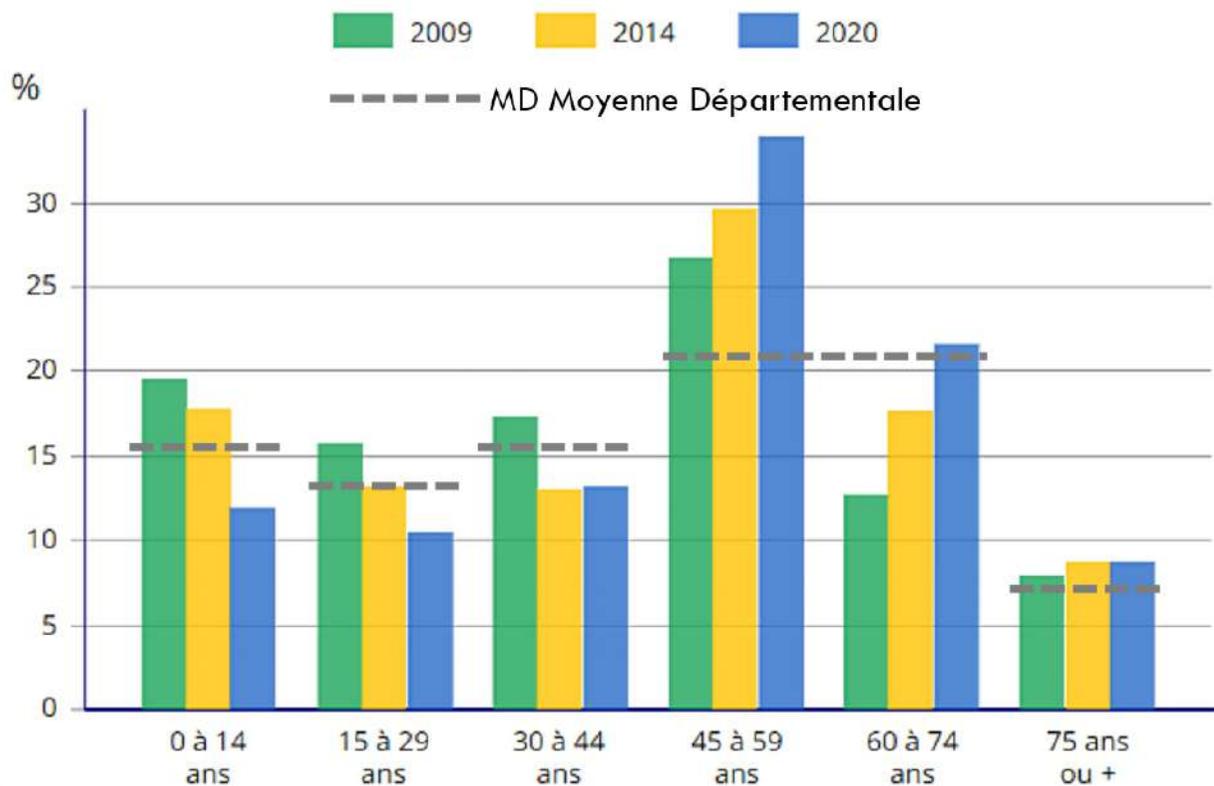
(soit +1,7 %/an ou 4,7 habitants/an)

Département 04 de 1982 à 2024 : + 53 %

Démographie



→ Une commune en perte d'attractivité qui vieillit



Indice de vieillissement

Faucon de B	60 (1999)	127 (2020)
Département 04	114 (1999)	126 (2020)

Les moins de 14 ans dans la MD*

Les 15-29 ans sous représentés

Les 45-60 ans sur représentés par rapport à la MD*

Les 60-75 ans rentrent dans la MD

- **Le rajeunissement de la population**
- **L'accroissement de la population notamment des jeunes**
- **L'attractivité de la commune**

Constructions - Habitat

- ❑ **270 logements en 2020** (INSEE)
- ❑ De 2009 à 2020, 41 logements construits, soit 3,73 logements/an
- ❑ En 2020, environ 51% des ménages en résidences principales habitent la commune depuis moins de 10 ans

Densités

2020 : 2,02 personnes / logement

2014 : 2,37 personnes / logement

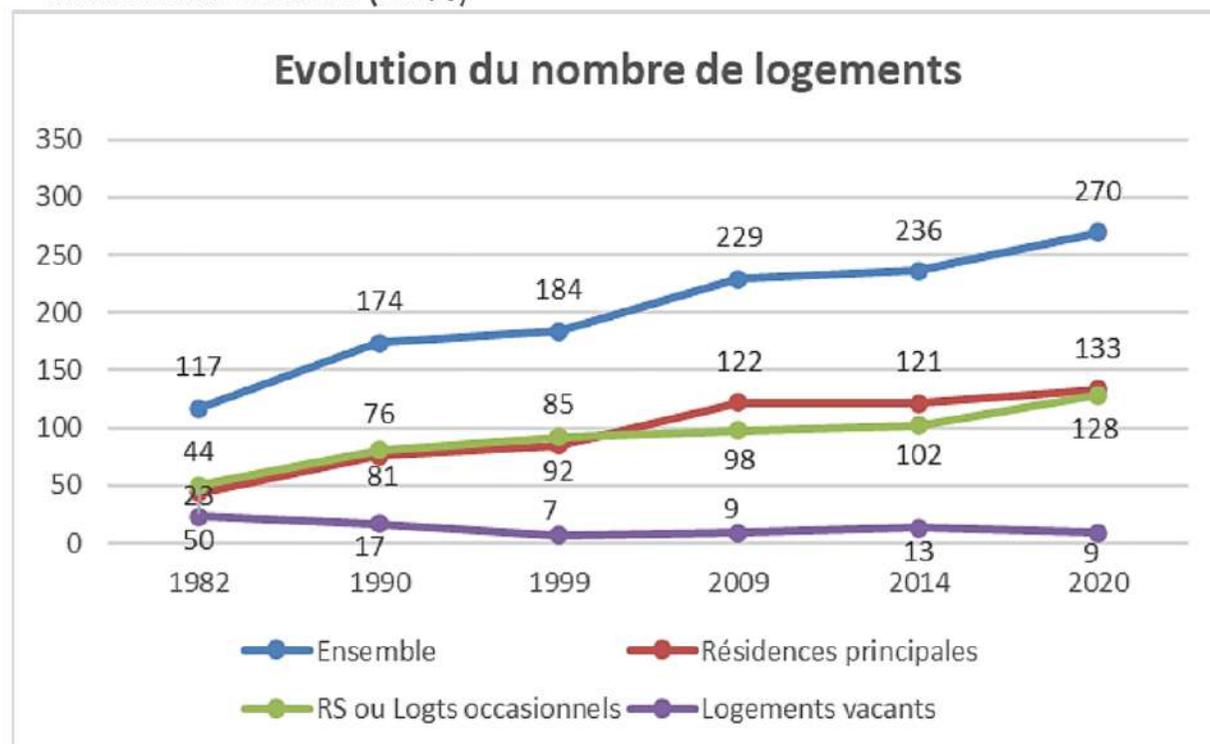
2009 : 2,43 personnes / logement

Surface moyenne

Des logements autorisés de 2013 à 2020 (Sitadel)

110 m²/ logement

Une politique foncière active depuis une vingtaine d'années (4 lotissements). Un parc de logements essentiellement représenté par la maison individuelle (82%)



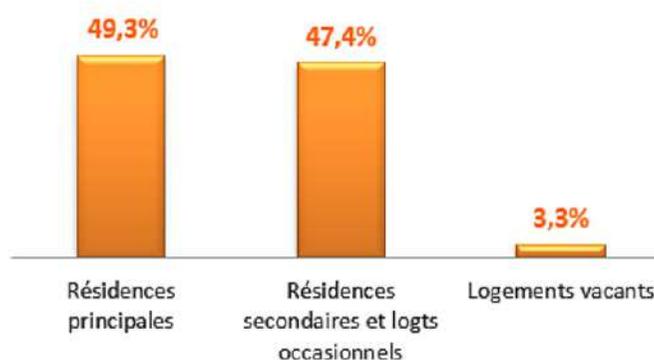
→ **Un parc de logements en croissance**

Constructions - Habitat

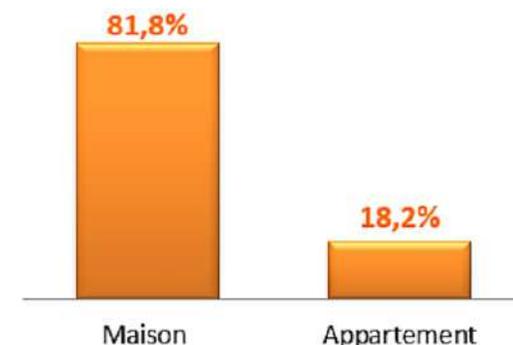
□ Un parc de logements où :

- Une majorité de résidences principales (**49,3%**)
- La maison : type majoritaire (**81,8%**)
- Un parc locatif peu représenté **12% ou 19 logts**
Moyenne départementale = 37%
- Peu de petits logements (**10,5 % d'1 ou 2 pièces**)
- Peu de logements vacants (**3,3%, soit 9 logements**) → **tension**

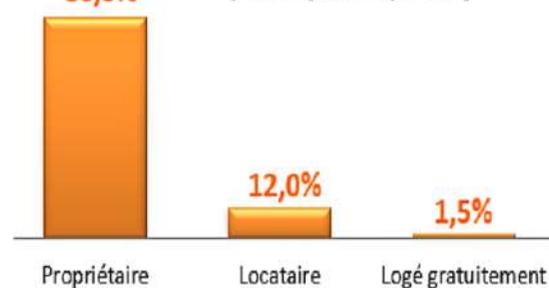
Catégories et types de logements



Types de logements (2020)



Statut d'occupation des résidences principales (2020)



Résidences principales selon le nombre de pièces en 2020



→ **Un parc de logements tendu**

- **Le maintien des résidences principales**
- **La diversification de l'offre de logements (taille)**
- **La maîtrise foncière communale/publique**

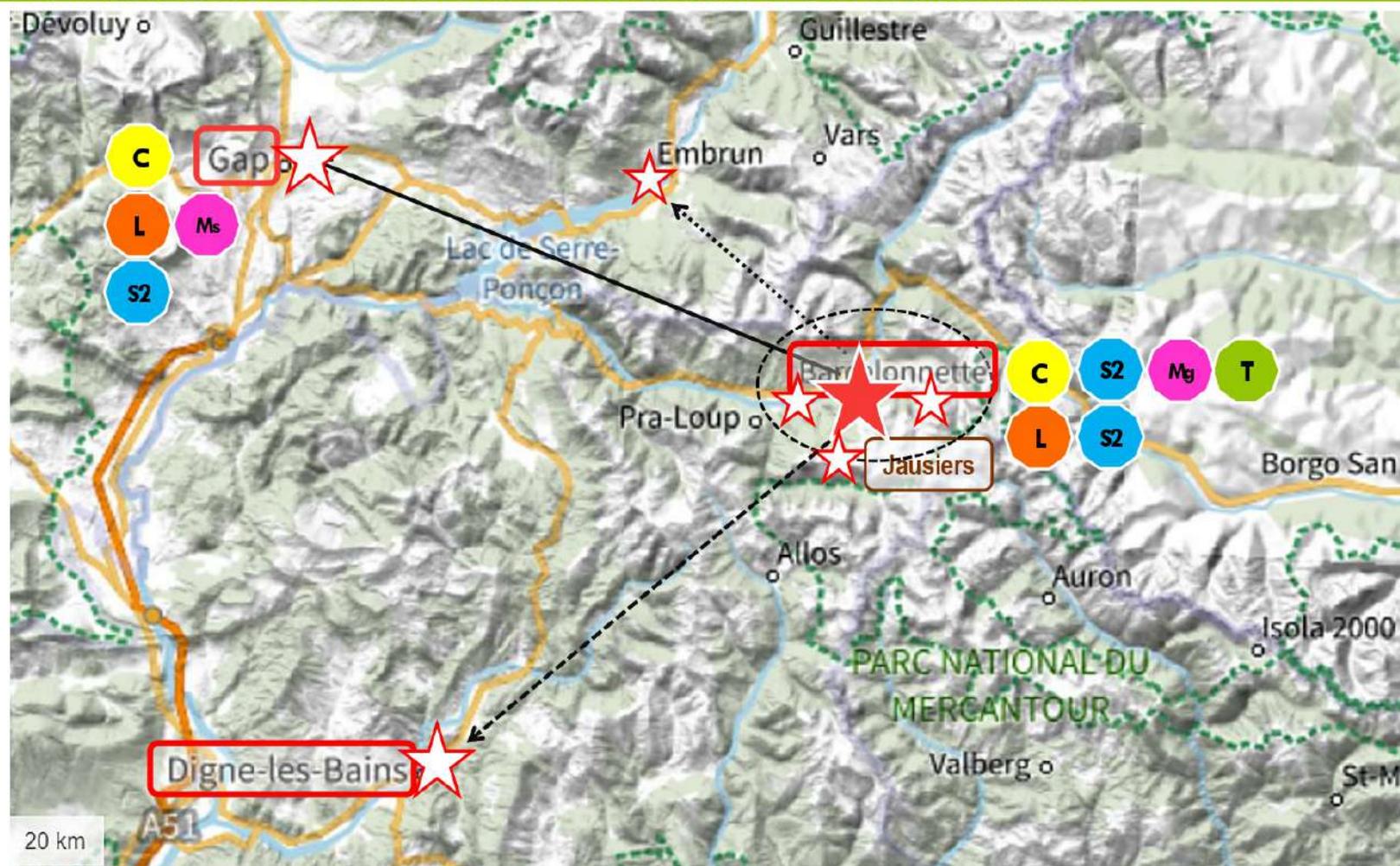
Economie (Emploi et activités)



LES PRATIQUES DU TERRITOIRE – LE BASSIN DE VIE FAUCONNAIS

- T** Travail
- C** Courses
- Mg** Médecins généralistes
- Ms** Médecins spécialistes
- S1** Scolarité primaire
- S2** Scolarité secondaire
- L** Loisirs - Culture
- ★ Centralités

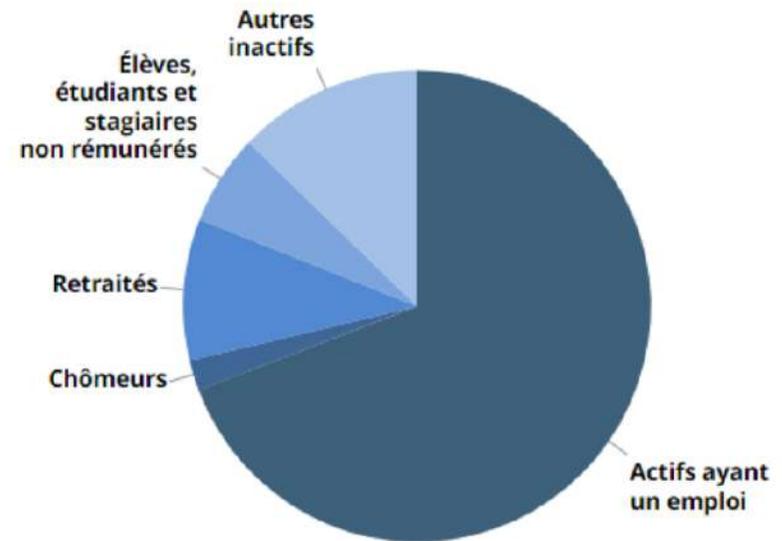
Particularités : La vallée de l'Ubaye est relativement éloignée des centres urbains, Barcelonnette joue un rôle très important. La vallée est aussi tournée vers Gap



Economie (Emploi et activités)

- ❑ **71,3 %** de la population communale totale est **active** (taux d'emploi : 53,5 % et de chômage : 2,1 %) - 2020
- ❑ **47 emplois** sur la commune (2020) (+ 7 par rapport à 2009) représentant **20 %** de la population active occupée
- ❑ **28 activités professionnelles** en 2020 : 3 activités de construction, 6 commerce/restauration, 2 activités de service, 4 activités industrielles, 5 activités spécialisées
- ❑ **8 créations d'entreprises** en 2020 (en hausse)
- ❑ **Un niveau de vie** (revenu médian : 1 978 € nets/UC/mois en 2019, soit +3,5 % par rapport à 2018) **nettement supérieur** à la moyenne départementale (1 703 € nets/UC/mois) et nationale (1 829 € nets)

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



L'équilibre économique de cette région reposait jusqu'à la fin du XIXème siècle sur la complémentarité des ressources agro-sylvo-pastorales : élevage, exploitation forestière, pastoralisme. A partir de 1850, l'activité agricole vivrière s'est peu à peu spécialisée (l'élevage ovin constitue désormais une part importante de son économie).

Après la seconde guerre mondiale, le tourisme prend son essor et conquiert une part significative de l'économie locale

Economie (Tourisme)

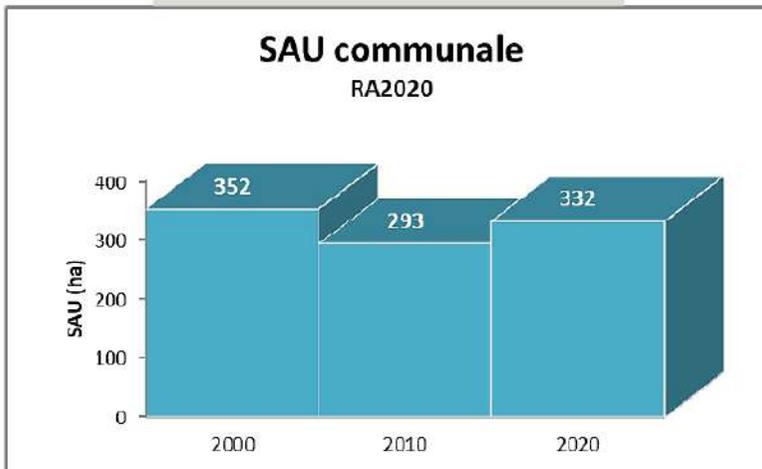
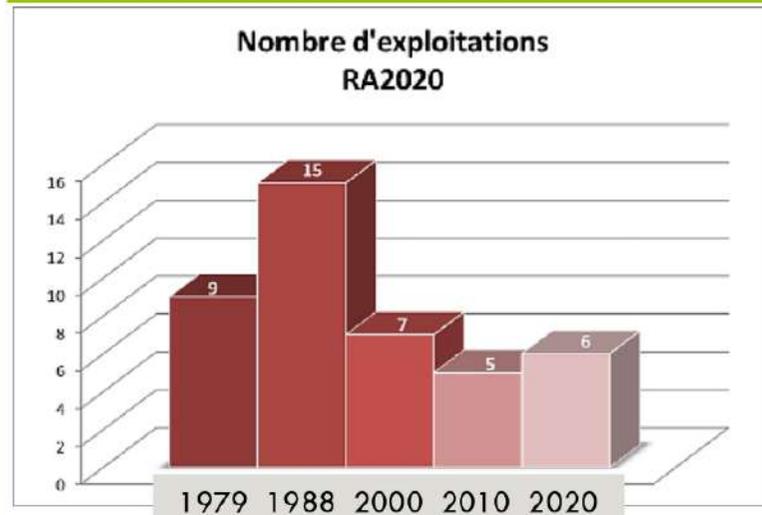
- ❑ La commune s'inscrit dans un cadre géographique, paysager et historique alpin exceptionnel, riche et reconnu (vallée de Barcelonnette/de l'Ubaye, Parc National du Mercantour) propice au développement touristique
- ❑ Une activité touristique communale surtout estivale (tourisme "montagne" doux mais qui profite de la fréquentation 2 voire 4 saisons de la vallée (stations de sports d'hiver et fréquentation estivale),
- ❑ De nombreux équipements à proximité :
 - **Équipements culturels** : musée de la Vallée à Barcelonnette, musée de la Moto à Saint-Paul sur Ubaye, musée des Montagnes et des Hommes au Lauzet-sur-Ubaye, patrimoine fortifié, astronomie, cinéma ...
 - **Equipements de sports & loisirs** : golf de barcelonnette, lacs et plans d'eau, piscine, pêche, activités en eaux vives, parcours aventure, escape game, luge d'été, bowling, équitation, tennis, tir à l'arc, randonnée, raquette, ski, alpinisme, escalade, cascade de glace, patinoire, chiens de traîneau, snowscout ...

Il n'y a pas d'hôtel-restaurant (lits banalisés) sur la commune. Hormis les résidences secondaires (47 % en 2020 – en augmentation), il y a peu d'hébergements touristiques sur la commune :

- Le Couvent St-Jean de Matha qui propose des chambres (15 lits)
- Alpes Montjoie, situé dans le village, propose 13 appartements du T1 au T3 dont 3 duplex et 2 chambres meublées
- Le Gîte Auberge l'Eterlou qui peut accueillir jusqu'à 42 couchages
- Gîte des Faucons au centre du village qui peut accueillir 10 couchages
- Gîte rural à l'Argile (6 lits)
- Chambres d'hôtes (6 lits)

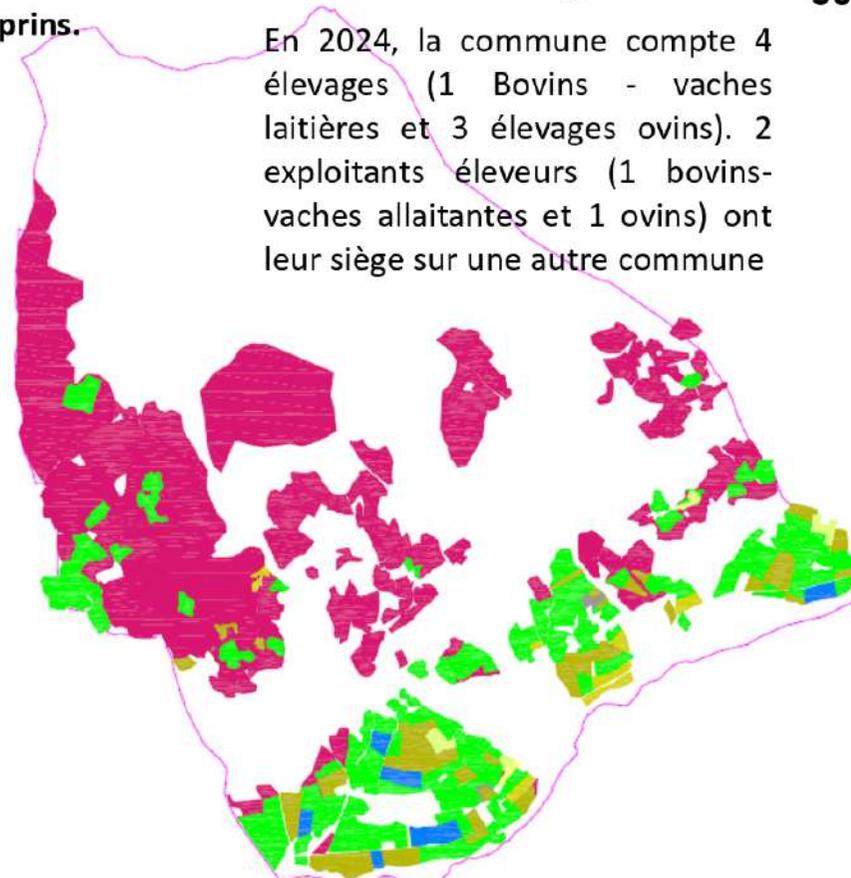
→ **Une capacité d'accueil touristique d'environ 640 personnes (512 personnes en RS + 130 lits touristiques)**

Economie (Agriculture)



La commune est orientée vers l'élevage d'ovins et caprins.

En 2024, la commune compte 4 élevages (1 Bovins - vaches laitières et 3 élevages ovins). 2 exploitants éleveurs (1 bovins-vaches allaitantes et 1 ovins) ont leur siège sur une autre commune



Surface agricole PAC 2022

Légende PAC

Sources : D'après Data.gouv.fr 2022

- 01 Blé tendre
- 03 Orge
- 04 Autres céréales
- 16 Fourrage
- 17 Estives Landes
- 18 Prairies permanentes
- 19 Prairies temporaires
- 28 Divers

SAU communale (2020) : 332 ha (19% du territoire)

SAU moyenne des exploitations : 55,3 ha

→ Une agriculture encore bien présente

- Les services de proximité
- L'agriculture et la souveraineté alimentaire
- L'augmentation des résidences principales

Equipements - Services - Transports

36

EURECAT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- ❑ **Assainissement Collectif** : Villevieille, Le Village, Le Bourget, L'Argile, Saint-James
- ❑ **DSP** : VEOLIA jusqu'en fin 2028
- ❑ STEP de Barcelonnette (37.500 EH)
- ❑ Taux desserte par les réseaux : 90,5 %
- ❑ **Assainissement Non Collectif** (SPANC) : Bouzoulières, Saint-Flavy : **25** habitations au total
- ❑ **Schéma Directeur d'Assainissement ?**
- ❑ **Absence de réseau pluvial séparatif**
- ❑ **Ramassage OM intercommunal** (CCVUSP)
- ❑ **Déchetterie de Plan la Croix**

→ **Capacité suffisante de la STEP (6 communes)**

- ❑ **Eau potable** : 2 sources d'approvisionnement :
 - **Source de Font de Rase** : 7,20 m³/h autorisés & 4 m³/h prélevés 2023)
 - **Source des Granges (secours)** : 0 m³/h depuis 2019 (potentiel : 2,6 m³/h en moyenne)
 - ☞ **potentiel de près de 2,45 fois le volume prélevé actuellement (22 910 m³/an – sur la base de 168 l/j/pers) – Cf. SDEAP&RPQS**
- ❑ **DSP** : VEOLIA jusqu'en fin 2025
- ❑ Une conformité des prélèvements en cours
- ❑ Ressources en eau ayant fait l'objet d'une procédure de périmètre de protection (Font de Rase) – prévu pour les Granges
- ❑ **Rendement du réseau : 74,4 % (2022), 65,7% (2023)**
- ❑ **Irrigation** : 3 ASA sur la commune
- ❑ **Schéma Directeur d'Eau Potable : OUI (2022)**

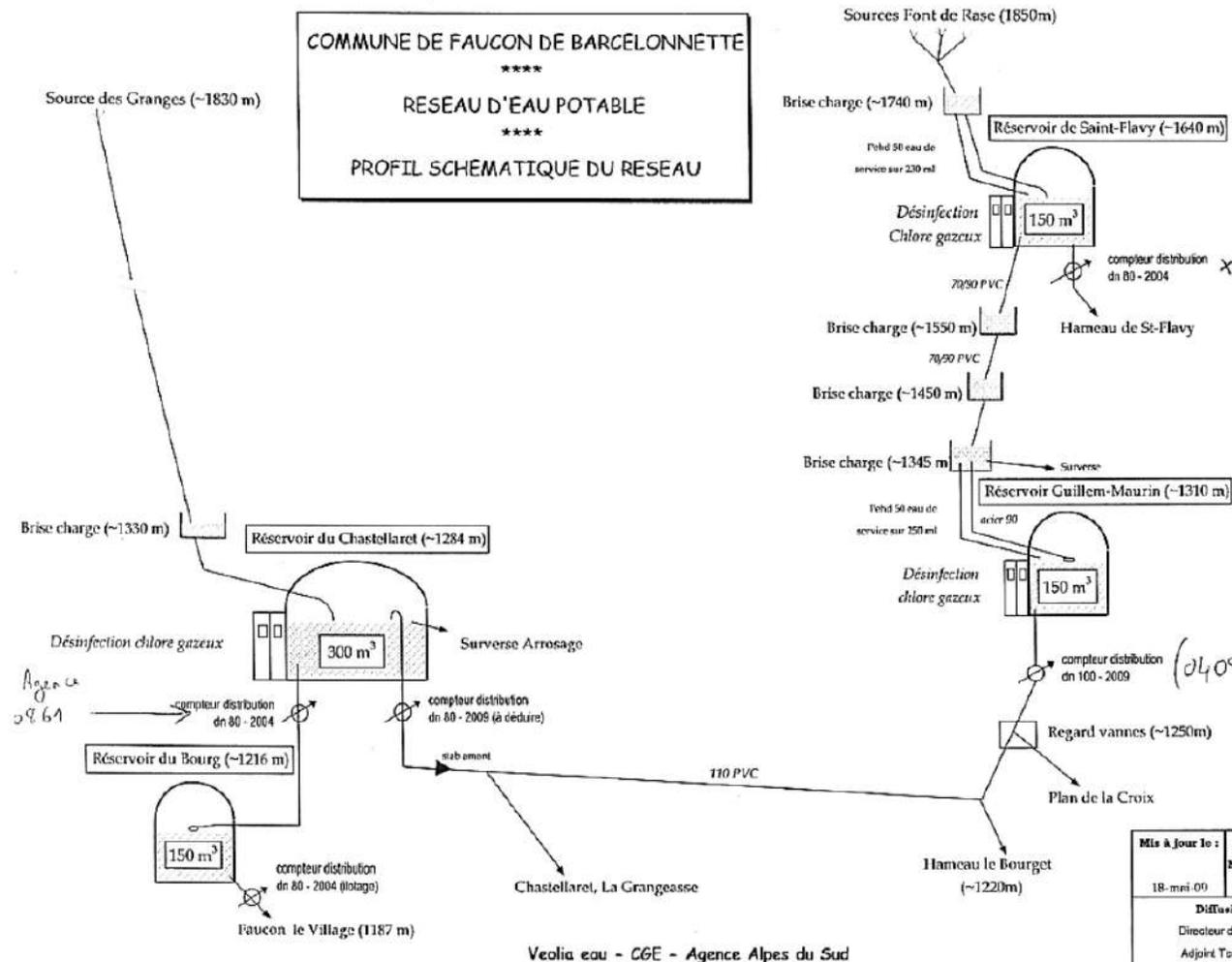
→ **Des ressources en eau suffisantes pour permettre un développement mesuré (! Période de pointe)**

Equipements - Services – Transports

→ Des ressources en eau suffisantes pour permettre un développement mesuré



Linéaire réseau : 15 km, rendement 2023 : 65,7%



Equipements - Services - Transports

Transports

- ❑ Ramassage scolaire régional (ZOU) vers Barcelonnette
Collège et lycée : Barcelonnette
 - ❑ Navette CCVUSP (Jausiers, Enchastrayes) uniquement pendant les vacances
 - ❑ Pas d'aire de co-voiturage
- ➔ Projet de transport à la demande qui va se mettre en place via la Communauté de Communes

Équipements

- ❑ 3 Points d'Apport Volontaire (PAV) sur la commune
- ❑ Salle des fêtes
- ❑ Salle des associations

Services

- ❑ Pas ou peu de services sur la commune du fait de la proximité de Barcelonnette ou Jausiers

Communications numériques

- ❑ Le territoire communal est couvert à 80 % par la fibre optique (FTTH)
- ❑ TNT et téléphonie mobile accessibles sur l'ensemble du territoire communal
- ❑ Site internet communal
- ❑ Un bulletin d'information deux fois par an

➔ Des services "partagés" avec les communes voisines

➔ Un bon niveau d'équipements

Vie sociale

❑ Quelques associations sur la commune

- ❑ ASA des Arrosants du cône de Faucon
- ❑ ASA du Canal de l'Alp
- ❑ ASA du Canal du Pas de Grégoire
- ❑ Espace Vairocana (yoga)
- ❑ Faucon Bouge (sports)
- ❑ Faucon Fête (Cté des fêtes)
- ❑ Groupement pastoral du Petit et Grand Parpaillon
- ❑ Groupement pastoral de l'Alpage

- ❑ Le Cercle (Amicale de Faucon)
- ❑ Société de Chasse Faucon-Enchastrayes

❑ Equipements et lieux de vie et d'échanges

- ❑ Salle des fêtes
- ❑ Le cercle de Faucon
- ❑

❑ Evènements réguliers :

- ❑ Fête du Printemps
- ❑ Fête de Saint-Jean-de-Matha
- ❑ Fête votive 15/08 (du village)
- ❑ Vides greniers (CCAS)
- ❑ Fête de Noël

Equipements - Services – Transports

Vie sociale

Les enjeux

→ Un lieu de vie / de partage

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**PADD = PROJET COMMUNAL POUR LES 15 ANS A VENIR
=
CŒUR DU PLU**

Le PADD définit les objectifs et orientations générales d'aménagement et de développement de la commune, Il est basé sur le diagnostic territorial qui analyse le développement récent de la commune pour comprendre et anticiper les évolutions et les besoins de demain (enjeux démographiques, économiques, paysagers, ...) et construire le projet communal pour les 15 ans à venir.

**Il doit être compatible avec les documents de planification de rang supérieur
Il n'est pas opposable aux autorisations de construire**

Les objectifs du PADD :

- Calculer des besoins en logements et en foncier pour maintenir la population actuelle et permettre son renouvellement
- Fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Étudier l'impact du projet sur les équipements (et réseaux) publics
- Veiller à l'équilibre entre protection de l'environnement et développement urbain

Les moyens du PADD :

- Règlement graphique (plans de zonage) et écrit (règlement par zone)
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacements réservés
- Servitudes d'urbanisme (ou d'utilisation des sols)
- Tracés de principe
- ...

Doivent être en cohérence avec le PADD

PADD* : Objectifs qualitatifs

* Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

42

EURECAT

**Sauvegarder
l'attractivité
communale en
maîtrisant le
développement**

- **Maintenir et développer l'attractivité de Faucon**
- **Encourager la croissance démographique**
- **Pallier le vieillissement de la population notamment en attirant/accueillant des familles jeunes**
- **Conforter l'agriculture et le pastoralisme et faciliter leur évolution (économie)**
- **Encourager l'installation de commerces et les services de proximité**
- **Diversifier l'offre de logements (type, statut d'occupation, taille des logements et niveaux de loyers)**
- **Encourager la mixité fonctionnelle (habitat et activités compatibles) au village (centralité)**
- **Créer un lieu de vie / de partage pour renforcer la vie sociale et culturelle au village**
- **Favoriser le renouvellement urbain (réhabiliter, reconvertir, résorber la vacance)**
- **Requalifier les espaces publics**
- **Améliorer l'intégration paysagère des constructions**

PADD

PADD* : objectifs qualitatifs

* Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

43

EURECAT

Valoriser les richesses pour renforcer l'attractivité et l'identité locale de Faucon

- **Maintenir l'identité de Faucon en préservant les paysages et le cadre de vie**
- **Préserver les espaces naturels à fort enjeu environnemental**
- **Maitriser l'urbanisation en maintenant les espaces de respiration entre les urbanisations (coupures vertes)**
- **Préserver les bonnes terres agricoles, les espaces agricoles**
- **Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel**
- **Exploiter les ressources naturelles durables (eau, soleil, bois,...) et développer les énergies renouvelables**
- **Préserver les corridors écologiques (trames vertes et bleues) et la biodiversité du territoire**

PADD

PADD* : Objectifs chiffrés

* Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Logements :

18 RP (2 pers/logt) + 9 RS + 4 Gites
+ 9 logements par desserrement
dont 4 logements dans le bâti existant

⇒ 36 logements suppl.

Superficie de terrains constructibles :

Densité mini dans zones urbaines : 12,5 logts/ha

+/- 2,2 ha

Densité mini dans zones A Urbaniser : 15 logts/ha

+/- 0,6 ha

⇒ Total : +/- 2,8 ha

Activités économiques

Nb de lits touristiques supplémentaire : 50

Objectif de population à l'horizon de 15 ans :

355 personnes, soit +36 pers. suppl. (+0,7%/an)

Evolution démographique



Focus : Objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Loi Climat & Résilience du 22 Aout 2021

La Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixe deux objectifs principaux pour lutter contre l'artificialisation des sols :

1. Réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021).
2. Atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici à 2050.

D'après Données communales

	Période	Habitat		Activités		Equipements		TOTAL		SRADDET & Loi C&R	
		Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Surface m ²	Surface ha
10 ans	2012-2021	82	44 084	0	0	0	0	82	44 084	22 042	2,20

Consommation depuis Janvier 2022 : A jour au 21 Février 2025

	Période	Habitat		Activités		Equipements		TOTAL		RESTE SRADDET	
		Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Nb logts	Surface	Surface m ²	Surface ha
10 ans	Depuis 2022	5	6759	0	0	0	0	5	6 759	15 283	1,53

Quota de consommation pour les 10 prochaines années : 2,20 ha

→ A déduire : 0,68 ha depuis Janvier 2022

⇒ $2,20 \text{ ha} - 0,68 = 1,52 \text{ ha}$ pour les 10 prochaines années (2022-3031)

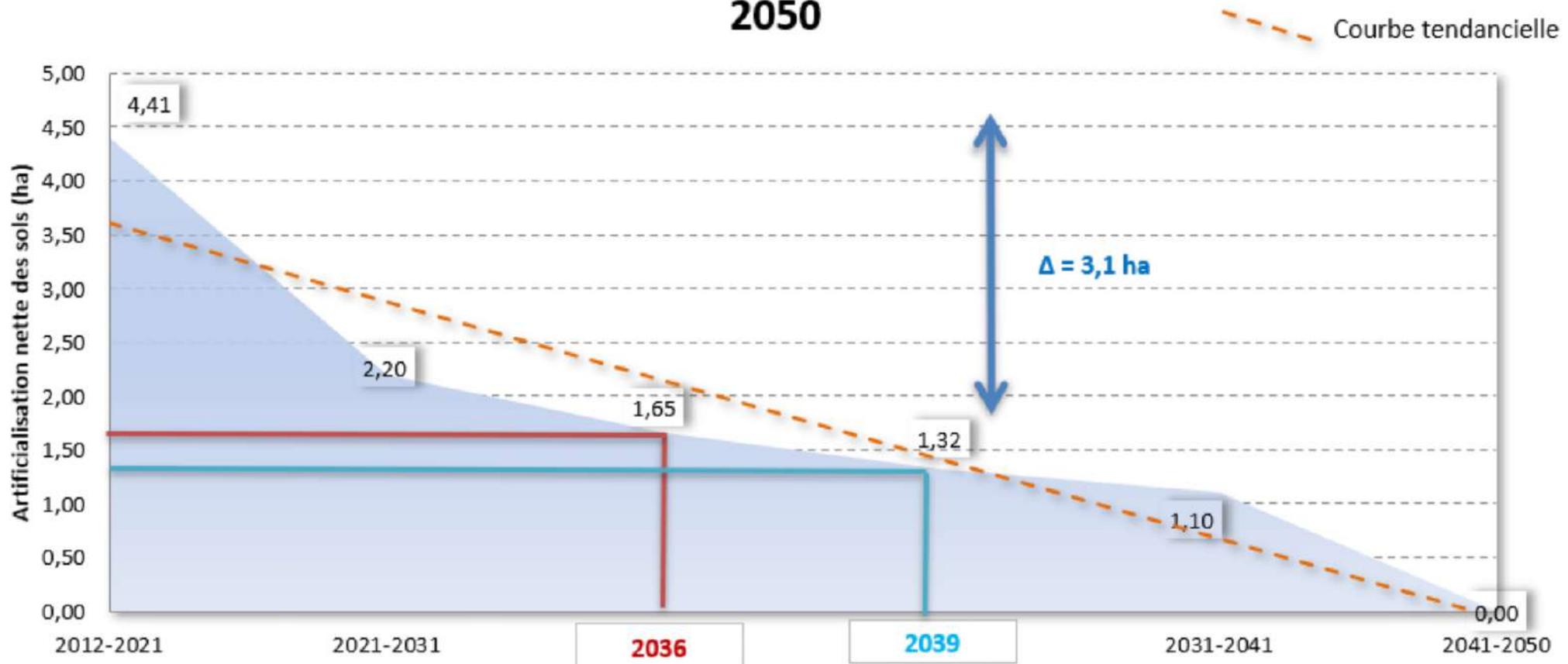
Objectif ZAN - Tendance à l'artificialisation

46

EURECAT

TENDANCE A L'ARTIFICIALISATION

Objectif de réduction du rythme de l'artificialisation à l'horizon 2050



Objectif ZAN - Tendance à l'artificialisation

47

EURECAT

Quota de consommation pour les 10 prochaines années : 2,20 ha

Quota de consommation pour les 15 prochaines années : 3,10 ha

→ A déduire : 0,68 ha depuis Janvier 2022

⇒ 3,10 ha - 0,68 = 2,42 ha pour les 15 prochaines années (2022-3031)

Rappel :

Surfaces disponibles à la construction dans la Carte Communale de 2012 : 5,47 ha

→ Des réductions de surfaces constructibles

OBJECTIF ZAN

Prochaines étapes du PLU

48

EURECAT

Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Réunion publique 1

Zonage, Règlement, OAP et prise en compte des contraintes

Réunion publique 2

Arrêt du PLU en CM

Transmission aux PPA* (3 mois)

* Personnes Publiques Associées

Enquête publique (+/- 3 mois)

Approbation du PLU en CM

De la Carte Communale (CC) de 2012 au PLU :

- Régime actuel de la CC qui s'applique jusqu'à l'approbation du PLU

- Possibilité de sursis à statuer

La constructibilité n'est pas un droit permanent ni indemnisable

Jusqu'à l'arrêt du PLU, la concertation continue

- Courrier/courriel à adresser en mairie :

Mairie de Faucon de Barcelonnette

La Maison Rose

83, Place de la Mairie

04400 FAUCON DE BARCELONNETTE

mairie@faucondebarcelonnette.fr

- Mise à disposition d'un registre en mairie

- validés au fur et à Mise à disposition des documents mesure

- **Prochaine réunion publique** après la phase Zonage/Règlement/OAP

A VENIR

Les Taxes en résumé,...

49

EURECAT

FISCALITE DE L'URBANISME

- ❑ **Taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles** (Art. 1605 nonies du Code Général des Impôts)
 - ❑ **S'impose sur les terrains rendus constructibles depuis le 13 Janvier 2010**

- ❑ **Taxe sur la cession de terrains devenus constructibles** (Art. 1529 du Code Général des Impôts)
 - ❑ **Facultative**

- ❑ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB** (Art. 1396 du Code Général des Impôts)
 - ❑ **Majoration possible : Facultative**

- ❑ **Versement pour sous-densité** (Art. L 331-35 à L 331-46 du Code de l'urbanisme)
 - ❑ **Facultative**

Le PLU et vous ...

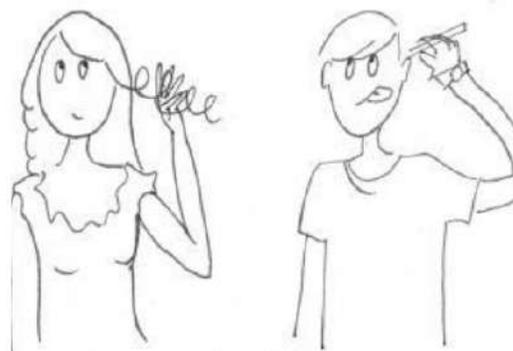
Merci pour votre attention

Habitants, professionnels

(agriculteurs, artisans, commerçants, professionnels du tourisme, etc.)

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

- Quelles sont vos attentes ?



- Quels sont vos projets ?

